

• [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Feb. 3, 2026.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

## Code civil

### Paragraphe 1 — Des causes de dissolution et de la séparation de biens

#### Extrait

##### Article 1441

###### Version du July 13, 1965

Texte source : *Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux.*

La communauté se dissout :

1° Par la mort de l'un des époux; 2° par l'absence, sous les distinctions des articles 124 et 129 du présent Code; 3° par le divorce; 4° par la séparation de corps; 5° par la séparation de biens; 6° par le changement du régime matrimonial.

---

###### Version du Dec. 28, 1977

Texte source : *Loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977 portant réforme du titre IV du livre Ier du code civil : Des absents.*

La communauté se dissout :

1° Par la mort de l'un des époux; 2° par [l'absence déclarée; l'absence, sous les distinctions des articles 124 et 129 du présent Code;](#) 3° par le divorce; 4° par la séparation de corps; 5° par la séparation de biens; 6° par le changement du régime matrimonial.